

SOCIETE CENTRALE CANINE
POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE

Reconnue d'utilité publique (décret du 28 Avril 1914)

155, Avenue Jean Jaurès 93535 AUBERVILLIERS Cedex



REGLEMENTATION NATIONALE DES CONCOURS D'OBEISSANCE

BREVET NATIONAL D'OBEISSANCE

Applicable à partir du 1^{er} janvier 2024

1. Réglementation nationale des concours d'obéissance

Les règles nationales, ci-dessous, viennent compléter certains articles du règlement FCI, et sont applicables sur l'ensemble du territoire Français, y compris par les juges étrangers invités.

1.1. Présentation de la discipline.

L'Obéissance a pour objectif de permettre à tout propriétaire de chien, de mieux comprendre et de communiquer avec lui, au travers d'exercices simples, sans contrainte et accessibles à tous, afin de vivre en totale complicité avec son compagnon.

Le chien doit montrer, au travail, sa disponibilité, sa souplesse à obéir aux commandements, son enthousiasme et sa rapidité dans l'exécution, et l'on doit toujours voir une équipe gaie, unie et harmonieuse.

Elle est articulée, sur quatre niveaux de progression :

- **La classe débutant (Brevet national d'obéissance)**, pour les chiens débutants
- **Les classes 1 – 2 – 3**, programme international, géré par la FCI

L'obéissance peut être pratiquée par toute personne possédant un chien sociable, quelle que soit sa race ou ses origines. Elle révèle la complicité du chien avec son maître et met en valeur ses qualités naturelles.

Elle est ouverte aux chiens inscrits au « Livre des origines », et par dérogation du conseil d'administration de la Centrale Canine, aux chiens non L.O.

Elle est enseignée, dans les clubs canins rattachés aux Canines Régionales.

Tous les exercices du programme des concours d'obéissance, sont réalisés naturellement par le chien, dans la vie de tous les jours, il s'assoit, se couche, se lève, part en avant, trouve un objet, etc.... de manière innée et quand bon lui semble !

La difficulté pour le maître, sera de les lui faire faire sur ordre ou commandement en fonction du programme.

L'obéissance se différencie d'autres disciplines, par l'introduction de qualificatifs : Excellent, Très Bon, Bon, qui correspondent à une fourchette de points. La notion du qualificatif a la particularité de sensibiliser le spectateur sans qu'il soit connaisseur des règles.

En Obéissance, l'accent est donné en priorité absolue sur le « Qualificatif »

***Nota :** Les épreuves d'obéissance, sont ouvertes aux chiens NON LOF, dans les mêmes concours que les chiens LOF (avec classement différent), soit dans des concours parallèles.*

1.2. Conditions générales.

1.2.1. Conditions de participation pour le chien.

Pour participer à un concours d'Obéissance, le chien doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir satisfait au test de sociabilité (CSAU)
- Avoir un carnet de travail délivré par la Centrale Canine (Carnet spécifique pour les chiens Non LO)
- Posséder une licence de la CUN-CBG de l'année en cours, y compris pour les étrangers, (voir le protocole sur le site de la CUN-CBG). Avec la gestion informatique des concours, le numéro de licence et Fapac doit être communiqué au moment de l'inscription au concours.
- Les chiennes ne pourront pas être engagées dans un concours, moins de deux mois après une « mise bas »
- Les chiennes en chaleur sont autorisées à concourir, en fin de concours. La mention « chienne en chaleur » doit être portée sur le carnet de travail, en rouge.

Le fait qu'un chien ne soit pas confirmé ne l'empêche pas de participer aux concours.

1.2.2. Conditions de participation pour le conducteur.

Pour participer à un concours d'Obéissance, le conducteur doit remplir les conditions suivantes :

- Le conducteur, doit être âgé de 8 ans minimum. Les conducteurs n'ayant pas la majorité civile, doivent fournir **OBLIGATOIREMENT**, une autorisation parentale.
- Être sur la liste des participants éditée par le club organisateur.
- Dans un même concours, un conducteur est autorisé à présenter, deux chiens maximums, par classe.
- En cas de problème physique ou d'infirmité, le concurrent peut avoir le chien à sa droite. (Sous réserve de présentation d'un certificat médical).
- Être en possession d'une licence de la CUN-CBG de l'année en cours.
- Être en possession du carnet de travail du chien.

1.2.3. Conditions d'homologation d'un concours.

Pour être homologué, un concours doit remplir les conditions suivantes :

- Être inscrit au calendrier officiel de la CUN-CBG.
- Avoir un minimum de 6 chiens LO, (Classes 1 - 2 - 3 confondues).
- La « **FICHE D'INFORMATION DE CONCOURS D'OBEISSANCE** » aura été envoyée au juge 8 jours avant le concours.
- Avoir au moins 2 commissaires agréés (par exemple : 1 commissaire chef et 1 commissaire aux agrès ou 2 commissaires chef).

Le Brevet, est réservé aux concurrents débutants. (Après l'obtention du CSAU obligatoirement)

La mention « Brevet d'Obéissance » sera décernée au chien ayant obtenu l'excellent (256 points minimum).

Ces tests ne peuvent, en aucun cas donner accès à la « Classe Travail », dans les expositions.

Une sélection des meilleurs chiens participera au Championnat du Monde qui est organisé chaque année dans un des pays affiliés à la F.C.I.

Le Grand Prix S.C.C. d'obéissance, est réservé aux classes 1 et 2 (LO). Celui-ci se déroule, annuellement dans le cadre de la Coupe de France et du Championnat de France.

Les modalités de participation, à ces compétitions, sont définies annuellement, par le Groupe Travail Obéissance de la Commission d'Utilisation Nationale.

1.2.4. Conditions de participation aux classes d'obéissance.

L'âge minimum du chien pour participer au **Brevet National d'Obéissance**, est de 12 mois.

L'âge minimum du chien pour participer aux exercices de la **Classe 3**, est de 15 mois.

Pour accéder en **Classe 1**, le chien devra avoir obtenu **1 excellent** au brevet.

Pour accéder en **Classe 2**, le chien devra avoir obtenu **2 excellents** en classe 1, sous 2 juges différents.

Pour accéder en **Classe 3**, le chien devra avoir obtenu **3 excellents** en classe 2, sous 3 juges différents.

Nota important : Les compétiteurs Français sont tenus de respecter les directives de progression ci-dessus, même s'ils concourent à l'étranger.

Un chien peut concourir dans la classe où il est. Il n'y a pas d'obligation de passage à la classe supérieure. Cependant, si un chien dans une classe, n'obtient plus la mention « Bon », pendant 3 concours consécutifs, le propriétaire peut demander à redescendre dans la classe inférieure. Le juge sera tenu de vérifier le carnet de travail afin de valider le passage à la classe inférieure, et devra le mentionner dans le carnet de travail.

Un chien peut passer du brevet en classe 1, dans le même week-end, si le nombre de concurrents le permet, avec avis du juge.

Les passages de la classe 1 en 2, et de la classe 2 en 3, ne sont pas autorisés dans le même week-end.

Pour accéder à la classe supérieure, le conducteur devra présenter son carnet de travail au juge, qui devra porter la mention « Condition d'accès à la classe (indiquer 1-2 ou 3) validée »

1.2.5. Antidopage, règles de vaccination, contrôle de l'identification.

Application de la loi n° 89-432 du 28 Juin 1989, relative à la répression du dopage des animaux participant à des manifestations et compétitions sportives.

Le conducteur du chien, devra se soumettre, à tout contrôle vétérinaire. Les documents de vaccination pourront être exigés par ce dernier.

L'identification du chien est obligatoire (pas d'identification pas de concours) donc contrôle du tatouage ou la puce électronique obligatoire.

1.2.6. Altérations physiques.

Application des règles en vigueur sur le territoire Français.

1.2.7. Chiens castrés ou stérilisés.

Les chiens LOF castrés ou stérilisés, sont autorisés à concourir en catégorie « Homologué ».

Concurrents.

1.2.8. Chiens perturbateurs.

Chiens perturbateurs sans agression.

Lors des absences en groupe, les chiens perturbateurs (chien qui se lève et vont vers un autre chien, ou parte dans une direction autre que celle de son conducteur), soient signalés de la façon suivante : Mention « Chien perturbateur », **sur le carnet de travail**, et sur la fiche d'information de concours d'obéissance, qui devra être retournée au GT Obéissance.

Sanctions :

- 1^{ère} fois >> suspension de participation aux exercices de groupe pendant 3 mois.
- 2^{ème} fois >> suspension de participation aux exercices de groupe pendant 6 mois.
- 3^{ème} fois >> suspension de participation aux exercices de groupe pendant 12 mois.
- 4^{ème} fois >> suspension de participation exercices de groupe pendant 24 mois.

Après la période de suspension, le conducteur du chien, peut s'inscrire à nouveau dans un concours, à condition de prévenir l'organisateur du concours et le juge

Chiens perturbateurs avec agression.

Si à l'occasion d'un concours d'obéissance, le chien mord, ou attaque des personnes ou d'autres chiens sur le terrain ou en dehors du terrain, le chien est disqualifié et l'incident devra être mentionné sur le carnet de travail. Le juge officiant ayant constaté les faits, rédigera un rapport circonstancié qu'il adressera à l'ACT du club organisateur et à celle du concurrent dans les plus brefs délais et il doit appliquer la loi concernant les chiens mordeurs.

1.2.9. Réclamations.

Les jugements dans toutes les disciplines gérées par la CUN-CBG sont, à l'instar des disciplines internationales, désormais SANS APPEL. Seules les réclamations concernant le comportement du juge pourront être prises en compte. Dans ce cas le protocole pour le dépôt d'une réclamation doit être rigoureusement respecté (Voir le CANINFO).

1.2.10. Présentation.

Le concurrent doit se présenter, dans une tenue correcte, au juge, avant le début de la compétition.

Il doit annoncer :

- le nom du chien
- la race du chien
- le nom du propriétaire
- le nom du conducteur
- le club d'appartenance
- la territoriale.

1.3. Programme des concours.

Les concours d'obéissance comprennent les différentes épreuves citées ci-dessous :

- Classe débutant (Brevet d'obéissance) > Règlement Français
- Classe 1 > Règlement FCI
- Classe 2 > Règlement FCI
- Classe 3 > Règlement FCI

Chaque exercice est noté sur 10 points et est assujéti d'un coefficient plus ou moins important suivant les difficultés de l'exercice.

Pour toutes les classes, hormis le **Brevet**, l'ordre des exercices pourra être décidé par le jury.

1.4. Qualificatifs et mentions.

L'ensemble des points pour chaque classe ainsi que le brevet est de 320 points.

Les qualificatifs attribués, sont les suivants :

Qualificatif	Pourcentage	Note
Excellent	80 %	8 à 10
Très Bon	70 %	7 à 7.99
Bon	60 %	6 à 6.99
Non Classé	< 60 %	< de 6

Pour obtenir le Brevet d'Obéissance, il faut obtenir un minimum de 256 points (Exc.).

Le Certificat d'Aptitude au Championnat d'Obéissance (CACO) ou sa réserve (RCACO) peuvent être attribués en classe 3 à condition que les chiens classés 1^{er} et 2^{ème} (sans ex-aequo) totalisent au moins 80 % des points. Le juge n'attribuera cette mention qu'au vu d'un travail d'un bon niveau et qu'il y ait au moins quatre candidats dans la catégorie.

Pour obtenir le titre de Champion National de Travail Obéissance, le chien devra avoir obtenu 3 CACO avec au moins deux juges différents et avoir obtenu le qualificatif « TRES BON » dans une exposition où le CACS est mis en compétition. De la même manière, il devra adresser les justificatifs à la S.C.C. pour faire homologuer son titre.

1.5. Juges, commissaires, secrétaires.

1.5.1. Les juges.

Les concours d'obéissance, seront jugés :

- Par un juge de la Centrale Canine.
- Par un juge étranger, dûment habilité par le Kennel Club du pays d'origine (Application de la circulaire 54/2011 de la FCI), et doivent respecter :

- les dispositions du règlement des juges de la Centrale Canine.
- les dispositions et règles de la réglementation nationale.

Le juge sera secondé par :

- Un commissaire chef (CC) agréé par le GT obéissance.
- Un commissaire adjoint (CA) agréé par le GT obéissance, pour les sélectifs et championnats, la présence de deux commissaires adjoints (CA), est souhaitable.
- Un secrétariat pour transcrire les résultats.

a) Le juge devra veiller lors de la mise en place du parcours :

- Qu'il ne puisse avoir aucune confusion pour les chiens dans la disposition des cônes et obstacles.
- Que les haltères et petits bois soient disposés d'une manière identique, et visibles depuis le départ de l'exercice. (Attention aux déclivités de terrain, hautes herbes, ombres, etc...).

b) Le juge devra, au début de chaque classe, réunir les concurrents pour :

- Présenter les commissaires.
 - Donner toutes les indications nécessaires aux commissaires et aux concurrents, pour chaque exercice.
 - Répondre aux questions posées par les concurrents. (Chaque concurrent est censé être en possession d'un règlement, et le juge peut ne pas répondre, dans la mesure où la question est traitée dans le présent règlement.)
 - Les concurrents, à cette occasion pourront demander avec courtoisie, que certains marquages (cônes ou sphères), qui pourraient apporter une confusion dans l'exécution de certains exercices, soient enlevés. Dans cette hypothèse, il sera procédé de la même manière pour tous les chiens de la même classe.
- Il est conseillé de donner après chaque exercice, la note au moyen d'un carnet de notation, ou du micro.

c) Le juge devra, à l'entrée du concurrent sur le terrain, vérifier :

- Le carnet de travail, et en particulier si le chien remplit les conditions (Âge, Csau, Niveau, en particulier si le chien a obtenu le qualificatif « Exc ») pour concourir dans la classe où il est engagé. En ce qui concerne la progression, **seule la réglementation nationale est applicable.**
- Contrôler l'identification du chien.

d) A la fin de chaque parcours :

- Le juge donnera ses impressions sur le travail du chien, afin de justifier les qualificatifs de chaque exercice, notamment dans le cas où le concours est organisé en présence d'un public important.

1.5.2. Les commissaires.

Le commissaire agit par délégation du juge, et se doit de respecter toutes les indications de celui-ci.

- L'âge minimum, pour les fonctions de commissaire aux concurrents est fixé à 16 ans.
- Les commissaires doivent avoir l'agrément du GT Obéissance, pour le règlement en vigueur.
- Il est conseillé pour ceux qui n'ont pas de licence (Propriétaire ou conducteur) de prendre une licence « Auxiliaire de concours »
- En aucun cas, le commissaire ne doit donner son appréciation sur le travail de l'équipe conducteur/chien, même si le juge le lui demande.

Pour les brevets et classe 1, le rôle de commissaire pourra être assuré par un conducteur en obéissance (Classe 2 minimum).

Pour les classes 2 et 3, la présence obligatoire :

- D'un commissaire chef (CC), agréé par le GT Obéissance qui devra organiser son équipe de commissaires adjoints en définissant les tâches de chacun. Il sera chargé de donner toutes les directives aux concurrents suivant les instructions reçues du juge. Il est l'interface entre le juge et le concurrent, et il doit à ce titre mettre le conducteur en confiance et lui servir de guide.

- D'un ou plusieurs commissaire(s) adjoint, agréé par le GT Obéissance. Il sera chargé de déposer les objets ou les haltères aux endroits qui lui auront été indiqués par le juge. Il aura aussi la charge de retirer les cônes, ou marqueurs suivant les indications du juge. Il est préférable, lors des sélectifs et coupe de France, de prévoir 2 commissaires adjoints.

Le GT Obéissance rappelle que les clubs n'ayant pas de commissaires agréés, peuvent demander l'aide de commissaires des clubs voisins, sous réserve d'avoir obtenu l'accord du président du club concerné.

Il est rappelé, également que les prestations des commissaires, sont entièrement bénévoles.
Un manuel du commissaire, est disponible, sur le site du GTO.

1.5.3. Secrétaire du juge.

Le secrétaire note les points attribués par le juge, et les observations dans la colonne réservée à cet effet. En aucun cas le juge ne peut imposer son conjoint comme secrétaire.

1.5.4. Secrétariat fixe.

Le rôle du secrétariat fixe, est le suivant :

- Transcrire les notations et commentaires du juge, avec le logiciel agréé par la CUN-CBG.
- Remplir les carnets de travail, sauf pour les brevets ajournés.
- Préparer les feuilles de classement, pour la remise des récompenses.

1.6. Présence des concurrents au tirage au sort.

Les concurrents sont tenus de signaler leur présence au moins une demi-heure avant le début de la classe du chien. Les concurrents sont tenus d'être présent, au tirage au sort, dans le cas contraire l'organisateur attribuera un numéro de passage. Si le concurrent est en retard ou n'est pas présent à l'appel sur le ring, le juge appréciera la conduite à tenir.

1.7. Absence des concurrents lors des remises des prix.

La procédure à suivre est la suivante : Dès lors que le concurrent n'est pas présent à la proclamation des résultats, qu'il ne s'est pas excusé au préalable (Juge et organisateur), son carnet de travail ne peut, en aucun cas, être remis à une tierce personne, quelle qu'elle soit, parent ou ami ou connaissance. Il appartient au club organisateur du concours de transmettre ce carnet de travail à l'association canine territoriale du lieu du concours, qui fera suivre à la l'association canine territoriale du concurrent à l'aide d'un courrier d'accompagnement.

Rappel : Le concurrent en question ne peut prétendre à recevoir les récompenses afférentes à son classement dans la ou les épreuves pour lesquelles son chien était engagé.

1.8. Entraînements sur le ring.

Les entraînements sont autorisés, sur les terrains, avant le tracé définitif du parcours.

1.9. Classe débutant (Brevet National d'Obéissance)

1.9.1. Exercices et coefficients

Numéro	Exercice	Coeff.
1	Sociabilité envers les congénères	3
2	Sociabilité envers les humains	3
3	Absence couchée à vue (1 mn)	2
4	Suite au pied sans laisse	4
5	Envoi dans un carré et couché	3
6	Saut de haie	3
7	Rappel	4
8	Rapport d'objet non lancé	3
9	Positions à distance	3

10	Envoi autour d'un groupe de 3 cônes et retour	2
11	Impression générale	2
	Total sur 320 pts	32

Exercice 1 – Sociabilité envers les congénères en laisse

Coeff. 3

Réalisation : Les binômes « conducteur – chien » en laisse, d'un minimum de 3 et maximum 5 rentrent en file indienne sur ordre du commissaire en respectant une distance de 5 mètres entre les binômes. Les binômes s'arrêtent en position de base (Assis au pied du conducteur). Sur ordre du commissaire le premier binôme commence le slalom entre les binômes en partant de gauche vers la droite et ainsi de suite.

Directives de jugement : Le comportement du chien doit être calme ou indifférent, en aucun cas il ne doit montrer d'agressivité, si un tel comportement devait se produire la disqualification du chien interviendrait directement et ce pour l'ensemble de l'épreuve.

Pour un comportement perturbateur ou une suite en laisse incorrecte 1 à 3 pts pourront être déduits, une excitation abusive (tire beaucoup sur la laisse, aboiement, contact avec les autres chiens, ...) pourra entraîner la perte de l'exercice.

Agressif = Éliminé

Nerveux, méfiant, toujours sur sa réserve. Qualificatif : Suffisant / Bon

Exercice 2 – Sociabilité envers les humains

Coeff. 3

Réalisation : Le conducteur quitte le groupe sur ordre du commissaire et se présente au juge, le chien en laisse. Après présentation d'usage, le juge devra s'assurer de la sociabilité du chien, en le caressant légèrement, en tournant autour de lui, sans geste de provocation et contrôle l'identification.

Cet exercice n'a pas pour but de déstabiliser le chien avant son parcours, mais permet de s'assurer de son comportement social.

Cette action ne devra en aucune manière s'éterniser.

Directives de jugement :

Agressif = Éliminé

Nerveux, méfiant, toujours sur sa réserve. Qualificatif : Suffisant / Bon

Une fois que tous les binômes ont réalisé les deux premiers exercices seul un binôme reste sur le terrain pour continuer son parcours. Une fois qu'un seul binôme est sur le terrain et à la fin de la présentation au juge, le conducteur enlève la laisse et la remet au commissaire. Elle lui sera rendue en fin de parcours.

Exercice 3 – Absence couchée 1 mn, conducteur à vue

Coeff. 2

Commandements : « couché », « reste », « assis »

Réalisation : Le conducteur place le chien à l'endroit indiqué par le commissaire, en position de base. Sur ordre du commissaire, le conducteur met le chien en position « couchée », puis s'éloigne d'environ 10 m, se retourne et s'immobilise, face au chien, pendant 1 minute. Après autorisation, le conducteur retourne au chien, et sur ordre du commissaire, le reprend en position de base.

Directives de jugement : Un chien qui ne se couche pas (2 ordres), se lève, s'assied ou rampe plus que la longueur de son corps avant la fin de l'exercice, 7 points maximum seront attribués.

Chien se déplace de 5 m, reste 5 points.

Conducteur se déplace d'un pas et commande au chien de se coucher = Cdt Sup.

Exercice 4 – Suite sans laisse

Coeff. 4

Commandements : « Au pied »

Un commandement au pied peut être donné :

- Au départ de la marche
- Aux changements de direction
- Aux demi-tours
- Aux changements d'allure
- Après les arrêts.

Réalisation : La suite au pied est testée au pas normal avec 1 virage à gauche et un virage à droite, 1 ½ tour et 2 arrêts en marche normal. Elle est également jugée, à allure rapide, mais seulement en ligne droite sur environ 10 mètres. L'exercice se termine par une marche au pas normal. Le chien, doit suivre spontanément, à gauche du conducteur, son épaule au niveau du genou gauche du conducteur et en suivant une ligne parallèle. Le conducteur bougera ses bras de façon naturelle en marchant.

Le conducteur peut choisir un ½ tour à droite ou à gauche. Le « ½ tour allemand » est aussi accepté (le chien peut faire le tour par la droite mais en restant très près). Le conducteur doit, en faisant demi-tour à 180° revenir approximativement sur la ligne de l'aller. Les virages à droite ou à gauche doivent être des angles à 90°. Le conducteur ne doit pas tourner la tête, bouger les épaules ni utiliser de langage corporel.

Quand le conducteur s'arrête, le chien doit prendre immédiatement la position de base « au pied » sans commandement.

Tous les chiens d'un concours devront exécuter la suite au pied selon le même schéma.

Directives de jugement :

Commandement supplémentaire : - 1 point

Le chien traîne, s'écarte, devance et gêne le conducteur, ne s'assoit pas à l'arrêt, manque de dynamisme, de communication, n'exprime pas de plaisir au travail. Qualif : B maxi

Autres fautes : à l'appréciation du juge.

Exercice 5 - Envoi en avant dans le carré et couché.

Coeff. 3

Commandements : « En avant », [« A droite/gauche »], (« Reste »), « Couché », « Assis »

Les signaux manuels simultanés sont autorisés en plus des commandements vocaux lorsque le chien est éloigné.

Réalisation : Lorsque le commissaire l'autorise, le conducteur placé au point de départ, dirige le chien dans un carré de 3 m x 3 m qui est situé à 5 mètres du point de départ. Le chien doit se rendre dans le carré par le chemin le plus court et doit rentrer dans le carré par devant.

Lorsque le chien a atteint le carré, le conducteur commande au chien soit de se bloquer en position debout puis se coucher ou directement de se coucher. Quand on le lui demande, le conducteur rejoint le chien et le commande après autorisation du commissaire en position de base.

La taille du carré est de 3 x 3 m. La distance entre le milieu du carré et le point de départ est d'environ 5 m. Des cônes (env. 10-15 cm de haut) marquent chaque coin du carré. Des lignes visibles doivent relier les cônes sur le côté extérieur. Il devrait y avoir au moins une distance d'environ 3 – 5 mètres des bords du carré aux bords du ring les plus proches.

Directives de jugement :

La volonté du chien à suivre les commandements, la vitesse du chien et le chemin le plus court doivent être pris en compte. Pour obtenir des points, tout le corps du chien, sauf la queue, doit être dans le carré.

Si le conducteur bouge (fait un pas dans n'importe quelle direction) en donnant ses commandements, l'exercice est raté (0 point).

Si le conducteur bouge exagérément (langage corporel), pas plus de 9 points seront attribués les gestes ne sont autorisés que si le chien doit être dirigé ou redirigé. Un signal de la main donné lorsque le chien est à côté du conducteur, réduit la note de 1 point.

Si le chien est très lent pas plus de 8 points pourront être donnés.

Si le chien s'arrête sur le chemin du carré ou dans le carré sans commandement, la note est diminuée de 2 points.

Si le chien s'assoit ou se couche en dehors du carré, il ne pourra pas être redirigé et l'exercice est raté (0 point).

Si le chien entre dans le carré par le côté ou par l'arrière, la note est diminuée de 0.5 pts.

L'exercice est raté si le chien sort du carré avant la fin de l'exercice. Si le chien se déplace ou rampe dans le carré, ou s'il renifle ou change de position, la note doit être diminuée de 1 à 2 points.

Pas plus de 9 points pourront être attribués si le chien s'assoit ou se lève avant le commandement quand le conducteur est à côté de lui.

A partir du 3^{ème} commandements supplémentaires l'exercice est raté (0 point).

Pour un deuxième commandement la pénalité est de 1 point.

Il n'est pas autorisé de montrer au chien la direction du carré ou de toucher le chien au point de départ avant le début de l'exercice. Cela entraîne la perte de l'exercice.

Un « toucher de la main » est autorisé avant le départ, mais cela signifie que le chien touche le conducteur et non l'inverse, et cela ne doit pas donner l'impression de montrer des endroits ou des directions.

Exercice 6 – Saut de haie.

Coeff. 3

Commandements : « Reste », « Au pied ou Viens », « Saute », « Au pied »

Réalisation : Le conducteur, sur ordre, laisse le chien devant la haie (2 à 4 m), contourne la haie et va à 2 à 4 m de l'autre côté et rappelle le chien pour lui faire sauter la haie, sur ordre du commissaire. Le chien doit sauter et prendre la position de base « au pied ». La hauteur de la haie est de l'ordre de la hauteur de l'épaule du chien ; cependant, la hauteur maxi est 50 cm.

Directives de jugement : L'exercice commence quand le commissaire annonce « début d'exercice » et demande au conducteur de quitter le chien et se termine quand le chien est « au pied » et que le commissaire a annoncé « fin d'exercice ». L'accent doit porter sur la volonté du chien à obéir, l'allure du chien et le respect du plus court chemin vers son conducteur.

Si le chien touche la haie, même légèrement en sautant, la note maximum est de 8.

Si le chien prend appui sur la haie, TB max.

Si le chien renverse le sautoir, Bon max.

Si le chien refuse le saut, l'exercice est raté (0 point).

Exercice 7 – Rappel au pied.

Coeff. 4

Commandements : « Reste », « Au pied ou Vient », « Saute », « Au pied »

Réalisation : Sur indication du commissaire, le conducteur couche le chien et se déplace à 20 m dans la direction qui lui est indiquée. Le conducteur, sur ordre du commissaire appelle le chien. Le nom du chien peut être inclus dans l'ordre de rappel, mais le nom et l'ordre doivent être étroitement combinés afin de ne pas donner l'impression de donner 2 ordres séparés.

Directives de jugement : Il est important que le chien réponde avec envie au rappel ; il doit se déplacer rapidement et garder l'allure, au moins un trot rapide. Un déplacement lent est une faute. La race sera prise en compte pour juger la vitesse. S'il est donné plus d'un ordre de rappel, la note maximum sera TB. Au troisième rappel, Bon max. Si le chien se déplace de plus d'une longueur de son corps avant le rappel, TB Max. Si le chien se lève, s'assoit, ou bouge de moins d'une longueur de corps avant le rappel, la note maximum est de 8 points.

Exercice 8 – Rapport d'objet non lancé.

Coeff. 3

Commandements : « Reste », « Apporte », « Donne », (« Au pied »)

L'haltère du conducteur peut être utilisée, mais des haltères devraient être également disponibles.

Réalisation : Après le début de l'exercice, le commissaire tend l'haltère choisi par le conducteur, haltère en bois du club ou du conducteur qui devra être déposé, au préalable sur la table prévue à cet effet. Sur ordre du commissaire le conducteur laisse le chien et se déplace entre 3 et 5 mètres sans le chien, pose l'haltère et se positionne à environ 10 mètres du point de départ devant l'objet. Quand il en reçoit l'ordre, le conducteur demande au chien de rapporter l'haltère.

Directives de jugement : l'accent doit être porté sur la volonté du chien à suivre les ordres, la vitesse et le fait de prendre le chemin le plus court.

Lâcher de l'haltère : Si le chien lâche l'objet mais le reprend de lui-même, la note maximum est de 8. Si un ordre « apporté supplémentaire est nécessaire, la note est très bon maximum. Si le chien lâche l'objet à côté du conducteur et que celui-ci peut le prendre sans faire un pas la note maximum est de 7 à condition que le chien prenne la bonne position de base. Si l'objet tombe par la négligence du conducteur après l'ordre de remise, la note maximale est de 7 points.

Mâchonner ou mordre l'haltère : Si le mâchonnement est important, un maximum de 7 points peut être octroyé. Un mâchonnement très important ou la rupture de l'objet entraîne le raté de l'exercice (0 point). Aucune pénalité ne sera cependant appliquée si le chien prend une meilleure prise en gueule (1 ou 2 fois).

Exercice 9 – Positions à distance.

Coeff. 3

Commandements : « Couché », « Reste », « Assis », et gestes

Réalisation : Le conducteur fait coucher le chien sur ordre du commissaire au départ. Le conducteur se déplace à 3 mètres face au chien. Le chien doit changer 2 fois de positions (assis, couché), mais rester à l'emplacement de départ. L'ordre des positions doit être assis, couché. Le commissaire montrera au conducteur l'ordre de changement de position sur un panneau ou écran électrique. Le commissaire restera à une distance d'environ 5 m du chien. Le conducteur pourra utiliser voix et signaux de la main (les gestes devront être brefs et simultanés).

Après le dernier ordre, le conducteur retourne, sur ordre du commissaire, à côté du chien et le fait asseoir (sur ordre du commissaire). Une limite est marquée derrière le chien par une ligne imaginaire reliant 2 marqueurs.

Directives de jugement : Le juge notera la vitesse d'exécution, la précision, la tenue des positions et la distance d'avancée ou de recul du chien. Pour avoir des points, le chien ne doit pas bouger plus de sa longueur (dans quelque direction que ce soit) à partir de sa position de départ. Tous les mouvements s'additionnent. Si le chien n'exécute pas une position sur les 2, la note maximale est 7. S'il n'exécute pas 2 positions, l'exercice est raté.

Si le chien s'assied avant que le conducteur revienne, la note maxi est de 9. Un usage intensif de la voix et des signes exagérés, continus ou trop longs de la main, seront pénalisés. Un troisième ordre pour une position peut être donné mais cette position est alors perdue. La première fois qu'un 2^{ème} ordre doit être donné sur une position, la note est diminuée de 1 points. Ensuite la note est réduite de 1 point à chaque fois.

Exercice 10 – Envoi autour d'un groupe de 3 cônes et retour.

Coeff. 2

Commandements : « Tourne autour » [« A droite/gauche »]

Réalisation : Un groupe de 3 cônes d'environ 40-50 cm de hauteur sont placés en forme de triangle, avec la base du triangle face au conducteur, à une distance d'environ 5 mètres du point de départ. Il ne doit pas y avoir de grands espaces entre les cônes qui pourraient permettre au chien de passer entre les cônes.

Le commissaire annonce le début de l'exercice. Sur autorisation, le conducteur envoie le chien courir autour des cônes. La course du chien peut se faire dans le sens des aiguilles d'une montre ou en sens inverse. Le chien doit courir autour des cônes et revenir au conducteur et prendre la position de base. Le chien ne doit pas voir la mise en place de l'exercice, par conséquent, les cônes seront placés avant que le conducteur ait pris place au point de départ.

Directives de jugement : L'accent devrait être mis sur la volonté du chien à suivre les commandements, le tempo du chien et le fait qu'il prendra un chemin raisonnablement court le long de la ligne médiane (conducteur et groupe de cônes).

Si le chien fait demi-tour avant d'avoir atteint les cônes, il doit être redirigé pour en faire le tour, la baisse de la note est de 2 points seulement à condition que le chien fasse le tour des cônes sur un commandement de redirection. Ainsi 8 points peuvent être attribués à condition que l'exercice soit parfait dans tous les autres aspects.

Si le chien va jusqu'au cône, mais n'en fait pas le tour, pas plus de 6 points seront attribués. Une alternative consiste à rediriger le chien pour qu'il tourne autour des cônes et ainsi la perte n'est que de 2 points.

L'exercice est perdu (0 points), si le chien tourne avant d'avoir atteint les cônes, si un troisième commandement « tourne » ou un second commandement de rappel est donné. Si le chien fait deux tours autour des cônes ou si un commandement de rappel est donné, pas plus de 9 points seront attribués.

Si le chien touche ou entre en collision avec un cône 1 à 2 points seront déduits, en fonction de la force ou de l'intensité de la collision. Si le chien renverse un cône ou des cônes, 1 à 2 points seront déduits. Si le chien passe entre la série de cônes 2 points seront déduits.

Si le chien doit être redirigé, un geste peut être associé au commandement de direction. La race et la structure du chien doivent être prises en considération lors de l'évaluation de la vitesse.

Montrer au chine les directions ou toucher le chien au point de départ entrainera la perte de l'exercice.

Exercice 11 – Impression générale.

Coeff. 2

Directives de jugement : Quand on juge l'impression générale, la volonté du chien à travailler et à obéir aux commandements est essentielle. L'harmonie, le contact et la précision sont aussi importants que le naturel des mouvements du conducteur et du chien. Pour obtenir une bonne appréciation, le conducteur et le chien doivent présenter un travail d'équipe, montrer un plaisir mutuel de travailler ensemble et faire preuve de sportivité. Le comportement pendant et entre les exercices influence la notation de l'impression générale.

Si le chien est incontrôlable et quitte le conducteur pendant ou entre les exercices, mais qu'il reste dans le ring, pas plus de 7 points peuvent être attribués.

Si le chien quitte le ring, au cours d'un exercice ou entre deux exercices, mais revient immédiatement au rappel, il n'est pas disqualifié mais pas plus de 5 points peuvent être attribués.

Si le chien se soulage dans le ring, aucun point ne pourra être attribué à l'impression générale.